

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ESTAT-F-4** |
| **Chef d’unité:**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Didier Dupre**  [**didier.dupre@ec.europa.eu**](mailto:didier.dupre@ec.europa.eu)  **+352 4301 35034**  **1**  **1er trimestre 2021[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **□** **Bruxelles ☒** **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Le poste est au sein de l'unité en charge des enquêtes des statistiques du revenu et des conditions de vie, du budget des ménages, d'utilisation du temps et de santé et des indicateurs associés et de ceux de la qualité de la vie, ainsi que des statistiques de criminalité et de violence de genre. L'unité est au cœur de la modernisation des statistiques sociales dans le contexte de la mise en œuvre du Règlement du Parlement Européen et du Conseil 2019/1700 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d’échantillons (enquêtes sociales). Ce dernier couvre les enquêtes révisées EU-SILC (statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie), HBS (enquête sur le budget des ménages), EHIS (enquête européenne par interview sur la santé) et HETUS (enquête européenne harmonisée sur l'utilisation du temps). En particulier la révision d'EU-SILC permettra de couvrir sujets plus nombreux et nouveaux sans accroire la charge de réponse grâce à la modularisation (rotation des sujets couverts sur plusieurs années). Elle permettra aussi d'améliorer fortement l'opportunité et les exigences de précision (dimension régionale) des données.

Sous l'autorité du chef d'unité et du responsable de l'équipe ainsi qu'en collaboration avec d'autres membres de l'équipe, l'expert sera en charge de la mise en œuvre, l'industrialisation, la standardisation et la haute qualité, y compris l'opportunité et la durabilité, des aspects méthodologiques des statistiques sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale.

La mission et les fonctions comprennent les tâches de maintenance et d'amélioration de la méthodologie de l'enquête EU-SILC, pour laquelle les micro-données des ménages enquêtés et de leurs membres sont fournies par les États membres de l'UE à Eurostat. EU-SILC est la principale source de données comparables sur les conditions de vie, la pauvreté et l’exclusion sociale ainsi que la distribution des revenus en Europe et fournit des données pour les principaux indicateurs cibles des politiques de l’UE dans ces domaines, par exemple la Stratégie EU-2020 et le Socle européen des droits sociaux. Une attention particulière sera portée à l'assurance de la réussite de la mise en œuvre de la révision EU-SILC dans le cadre du Règlement 2019/1700 à partir de la collecte 2021 dans les États membres de l'UE.

Les activités du titulaire du poste, sous la supervision du responsable de l'équipe et en coordination avec d'autres membres de l'équipe et de l'unité, seront les suivantes:

* Résoudre les problèmes méthodologiques et techniques additionnels qui apparaitront lors de la mise en place de l’EU-SILC révisé concernant la collecte, la transmission, le traitement et la diffusion des données, en impliquant les producteurs de données autant que nécessaire et en prenant en compte les exigences en termes de qualité
* Répondre aux difficultés soulevées et aux besoins de développements pour EU-SILC dans le contexte de la crise du Covid-19
* Répondre aux requêtes méthodologiques des utilisateurs venant, par exemple, de services de la Commission, de chercheurs, d’Instituts nationaux de statistiques, et promouvoir EU-SILC en assurant un usage pertinent de ses données
* Fournir un soutien à la préparation des outils législatifs restant à adopter pour parvenir à la pleine mise en œuvre du EU-SILC révisé dans le cadre du Règlement 2019/1700
* Répondre aux besoins qui apparaissent pour des développements complémentaires d'EU-SILC et de ses indicateurs, nécessaires aux utilisateurs et aux parties prenantes, y compris les analyses méthodologiques et les tests
* Développer et diffuser des analyses complémentaires des données EU-SILC, en vue de mieux utiliser l'imposante quantité d'information de haute qualité qu'elles contiennent
* Assurer le suivi de l'évaluation de la qualité des données EU-SILC fournie dans les rapports de qualité annuels, préparer le rapport de qualité pour l'UE, poursuivre le développement du manuel sur les rapports de qualité
* préparer des contributions et participer aux réunions du Groupe de Travail des statistiques sur le revenu et les conditions de vie, les Task Forces EU-SILC et les Workshops de bonnes pratiques EU-SILC
* Contribuer à d'autres activités de l'équipe méthodologique EU-SILC y compris les relations avec d'autres services d'Eurostat et de la Commission
* Du fait des importantes synergies entre les différents domaines dont l'unité est en charge, contribuer chaque fois que nécessaire aux activités méthodologiques en particulier pour les enquêtes HBS, EHIS et HETUS ainsi que pour la fourniture de données pour les modèles de micro-simulation.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) :. statistiques, économie et/ou sciences sociales.

Expérience professionnelle

Une expérience dans les statistiques sociales publiques et si possible SILC, HBS, EHIS, HETUS ou une enquête nationale de ménages ou d'individus.

Une bonne connaissance méthodologique est requise.

Une connaissance de la méthodologie de la comptabilité nationale et/ou une certaine aptitude à utiliser les logiciels statistiques (de préférence SAS) serait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une bonne pratique de l'anglais. Le français ou l'allemand serait un avantage.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)